

Sujet: [INTERNET] LETTRE POUR L ENQUETE PUBLIQUE

De : Fabrice BOULLIER <fabrice.boullier@wanadoo.fr>

Date : Sun, 18 Feb 2018 20:28:20 +0100 (CET)

Pour : pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour

En PJ, ma lettre concernant mes remarques au passage de l A10 en 2X3 voies.

Cordialement,

Fabrice Boullier

COURRIER COFIROUTE.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-------------------------------	---

Monsieur Fabrice BOULLIER
La Piraudière
37800 SAINT EPAIN
0680567853
fabrice.boullier@wanadoo.fr

SAINT EPAIN LE 16 FEVRIER 2018

COFIROUTE

« Les Touches »

BP 10331

37173 Chambray les Tours

Objet : A10 Passage en 2 fois 3 voies

Tout d'abord je rédige ce courrier suite à la permanence du 24 janvier 2018 à St Epain

sur lequel l'enquêteur ne disposait pas de la planche de travaux sur la partie me concernant.

Etant donné que lors des différentes réunions avec Cofiroute ou celle avec le syndicat agricole (UDSEA), le projet évoluait je souhaitai connaître le projet définitif des emprises sur les planches.

Au vu des dernières informations, les surfaces expropriées et plans que j'ai récupéré voici mes remarques :

Tout d'abord je tiens à vous informer qu'il y a 2 ans environ Cofiroute m'exproprié de 3 ha 44 de terre agricole pour la création de parkings poids lourds.

Lors de la signature de ce protocole, Cofiroute s'est engagé sur plusieurs points qui n'ont pas été respectés, à savoir de mettre un merlon au sud du parking ainsi que l'implantation de haies arbustives pour cacher la vue de ce parking et d'en limiter le bruit envers notre habitation et notre gîte de groupe.

Un merlon a bien été créé, sauf que les poids lourds tournent sur celui-ci et quelques plantes ici et là sont réparties sur ce merlon.

De plus, sans ma consultation il a même été raccordé un réseau depuis un bassin appartenant à Cofiroute à un étang à proximité de la station m'appartenant.

Il y a un point auquel Cofiroute veut faire croire aux agriculteurs c'est de montrer qu'il veut minimiser les emprises en les consultant, mais au final leur intérêt principal est de suivre son projet et tant pis si cela impute la viabilité de l'exploitation de l'agriculteur.

Lors de cet échange, j'ai évoqué que Cofiroute me rétrocède des surfaces abandonnées, mais il reste toujours sans réponse.

Pour ce qui est de l'aménagement en 2x3 voies, je conteste le projet de l'ouvrage sur la D101.

Il existe des terrains appartenant à Cofiroute au nord de l'ouvrage en friche, et Cofiroute veut le construire au sud, c'est-à-dire pour reprendre du terrain agricole. De plus Cofiroute veut reprendre à nouveau du terrain agricole pour créer un nouveau bassin au nord-ouest de l'ouvrage et refaire un

accès de service traversant 2 de mes parcelles pour soi-disant remettre au norme l'accès de service, c'est à dire que pour rentrer sur l'A10 avant l'ouvrage ce soit plus accessible pour le service (patrouilleur...).

Pour prendre moins d'emprise agricole, il aurait été plus simple de faire l'accès au sud de l'ouvrage.

Pour ce qui est de la création du nouveau bassin, il a toujours été prévu dans l'alignement de l'existant. A la dernière réunion avec Cofiroute, la surface du bassin a été X 3 ce qui rend la parcelle « ridicule », alors qu'il y a un délaissé important à proximité et appartenant à Cofiroute. Une nouvelle fois des terrains perdus, alors que si Cofiroute souhaitait réellement limiter les emprises, il aurait fait différemment.

Pour revenir à la création de l'ouvrage sur la D101, je demande que le busage qui traverse l'ouvrage soit doublé, car actuellement son diamètre est insuffisant lorsqu'il y a des précipitations importantes, l'eau s'accumule dans mes parcelles en amont et mes cultures en subissent les conséquences.

Un autre point qui permettrait de limiter une nouvelle emprise agricole, il s'agit de l'ouvrage au sud de la D101, sur la voie communale (de Borget à la Lande), il aurait été plus simple de refaire l'ouvrage au même endroit vu le peu de véhicule jour qui l'emprunte chaque jour (< à 10).

Les 2 principales personnes sont 2 agriculteurs qui sont M. Maingault Mathieu et moi-même.

Pour en avoir abordé le sujet avec le Maire, le syndicat agricole et d'autres personnes, tout le monde était favorable à une reconstruction au même endroit pour limiter de nouvelles emprises.

Pour conclure, j'espère que nous trouverons des solutions à ces remarques, je me tiens à votre disposition pour les examiner.

Quant à l'indemnité d'éviction, calculée il y a 2 ans pour l'aménagement des aires de services, il serait plus simple pour ma part de se référer à celle-ci vu le temps passé à réunir les éléments pour l'élaboration de ce protocole.

De plus, la surface expropriée aujourd'hui dépasserait désormais plus de 5% de la SAU.

Merci de votre compréhension.

NB : Je souhaiterais si cela est possible de créer le bassin prévu sur ma parcelle afin de récupérer la terre végétale ainsi que l'argile (en + d'être agriculteur, je dispose d'une activité TP et abbattage forestier)

Fabrice Boullier